

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Versailles, 22 mars, 7 h. 40 mat.

Président du Gouvernement, chef du pouvoir exécutif, aux préfets et à toutes les autorités civiles et militaires.

L'ordre se maintient partout et tend même à se rétablir à Paris, où les honnêtes gens ont fait hier une manifestation des plus significatives.

A Versailles, la tranquillité est complète. L'Assemblée, dans sa séance d'hier, a voté à l'unanimité une proclamation digne et ferme et s'est associée au gouvernement dans l'attitude prise à l'égard de la ville de Paris. Une discussion forte et animée a contribué à resserrer l'union entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif.

L'armée réorganisée, campée autour de Versailles, montre les plus fermes dispositions, et de toutes parts on offre au gouvernement de la République des bataillons de mobiles pour la soutenir contre l'anarchie, si elle pouvait en avoir besoin. Les bons citoyens peuvent donc se rassurer et prendre confiance.

A Boulogne, M. Rouher, découvert avec une caisse de papiers scellés, a couru les plus grands dangers, et aurait été en péril, sans l'énergie du sous-préfet de Boulogne et du préfet d'Arras. Il est provisoirement détenu à Arras, au grand regret du gouvernement qui ne songe pas le moins du monde à se livrer à aucun acte de rigueur. Les frères Chevreau et M. Boitelle qui l'accompagnaient sont retournés en Angleterre.

Tous les chefs de l'armée qui rentrent viennent offrir leur épée au Gouvernement. Le maréchal Canrobert, se joignant à tous les autres, a fait auprès du Président du conseil une démarche des plus dignes et qui a reçu l'accueil qu'elle méritait. L'adhésion est donc unanime, et tous les bons Français se réunissent pour sauver le pays qu'il réussissent certainement à sauver.

A. THIERS.

Chronique Politique.

INCIDENT TROCHU.

A l'Assemblée nationale (séance du 20 mars), le général Trochu monte à la tribune.

Il dit que la loi sur l'état de siège n'est pas une loi de force, mais une loi de protection. Puis, tournant court, il aborde le vrai sujet de son discours.

Une chose m'a profondément étonné: c'est qu'aucun orateur jusqu'ici n'ait prononcé les noms des généraux Clément Thomas et Leroy. C'est donc à moi d'en parler. Pendant le siège de Paris, — oh! je ne parlerai pas de moi, — nous avions au dehors des Prussiens! au dedans des officines prussiennes, fabriques de florins desservies par des scélérats de toute main. Ces gens-là n'avaient qu'un but: paralyser et déshonorer nos efforts. Leur moyen, c'était le meurtre.

Eh bien! ce sont ces mêmes gens-là les meneurs de la guerre civile qui vient d'ensanglanter Paris. Ce sont eux qui dix fois ont failli amener les Prussiens dans Paris; ce sont eux qui vont les y ramener! C'est sous leurs coups que sont tombés Clément Thomas et Leroy.

Lecomte était un ancien officier, père de six enfants. Il avait obtenu un emploi sédentaire au Prytanée. A l'heure de la lutte, il l'avait quitté, et il vient de tomber assassiné. C'est un martyr du devoir, une grande victime.

Quant à Clément Thomas, je ne puis en parler sans une émotion profonde. Cet homme, je le sais, avait consacré sa vie à la République. Pour elle, il s'était imposé un long exil. C'était une âme haute et fière. Pendant le siège de Paris, contre les ennemis du dedans et ceux du dehors, il a été mon collaborateur le plus assidu, le plus généreux.

Je demande à la Chambre de déclarer que la Nation adopte la famille du général Lecomte, et que le meurtre de Clément Thomas est un deuil public auquel elle appelle le pays à s'associer.

Nous savions que le général Trochu était un écrivain; nous aurions dû nous douter qu'il était aussi un orateur. Sa voix est vibrante, sonore et pleine. Elle a l'ampleur de sa phrase écrite, et souvent, nous le croyons, elle doit produire la même illusion.

L'Assemblée n'a eu qu'une voix pour acclamer les paroles du général et la proposition qu'elles contenaient.

M. Clémenceau monte à la tribune pour protester de toutes ses forces contre les forfaits des hommes de Montmartre, auxquels, dit-il, il a essayé, au péril de sa vie, d'éviter un crime. Mais il est arrivé trop tard.

M. Picard demande que la double proposition du général Trochu soit mise à l'ordre de l'armée.

Le président prie le général de la formuler par écrit, afin que la Chambre puisse voter régulièrement à son égard.

Versailles, le 20 mars 1871.

300 députés environ se sont réunis hier ici, dans la salle des conférences. M. Thiers a expliqué la situation.

D'après lui, le fond des choses serait moins grave qu'on ne le croit généralement. Quelques compagnies de la ligne seulement ont levé la croix en l'air, mais le gros de l'armée est bon et solide. Un petit noyau de troupes égarées sont rentrées dans les casernes de Versailles; elles sont revenues à de bons sentiments et se trouvent noyées dans la masse des soldats fidèles.

M. Thiers, continuant, a exposé qu'une double question se posait au gouvernement. Protéger et défendre Paris, ce qui est un événement considérable à coup sûr; protéger et défendre l'Assemblée qui est la France.

Le gouvernement n'a pas hésité; avant tout il a voulu assurer la sécurité de l'Assemblée et l'indépendance de ses délibérations et il a décidé d'évacuer Paris.

En ce qui concerne la province, ordre a été expédié à tous les fonctionnaires de ne recevoir, sous peine de forfaiture, aucune instruction ni aucun envoyé de la commune révolutionnaire de Paris.

Telles sont en résumé les déclarations faites dans la journée d'hier par M. Thiers.

Les députés ont tenu une seconde réunion avant dîner et une troisième dans la soirée.

Les salons de M. Thiers sont restés ouverts jusqu'à deux heures du matin.

Ce matin une nouvelle réunion des membres de la majorité a décidé de déclarer que l'Assemblée a le pouvoir constituant: cette déclaration aurait moins pour but d'user de suite de ce pouvoir que de constater un droit et d'établir qu'on ne se séparera pas sans constituer quelque chose.

Des représentations auraient été faites à M. Thiers sur les trois points suivants:

1° Invitation de couper les télégraphes, afin d'isoler le gouvernement révolutionnaire de la province;

2° Invitation de nommer d'urgence les préfets;

3° Nécessité de réoccuper immédiatement le Mont-Valérien.

Aujourd'hui, à une heure de l'après-midi, le général Vinoy a eu une entrevue avec M. Thiers, dans son cabinet, à la Préfecture.

La majorité se propose, dit-on, de nommer une commission chargée de formuler les mesures urgentes à adopter.

On assure que le duc d'Aumale est à Dreux.

Une des questions délicates qui avaient été réservées est celle de l'élection des princes d'Orléans; le bruit court qu'une sorte de compromis a été arrêté à cet égard.

Les deux élections seraient validées immédiatement, et les princes, satisfaits d'avoir obtenu la reconnaissance de leurs droits, renonceraient à exercer leur mandat.

Ce matin, de 9 heures à 11 heures, il y a eu conseil de ministres afin d'arrêter les nominations de préfets.

M. Thiers paraît décidé à maintenir énergiquement le programme politique avec lequel il a pris les affaires. Les ardents du parti légitimiste comme du parti orléaniste sont très-mécontents de lui. Ils ne s'en expliquent pas hautement, mais ils ne s'en cachent pas. On suppose que la droite voudrait, pour essayer ses forces et se compter, repousser les projets de loi que le gouvernement appuierait aujourd'hui. C'est là, pour le moment, le projet des exagérés.

NOUVELLES DE PARIS. — LUNDI.

Six heures du matin.

PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

La place de l'Hôtel-de-Ville se réveille, un brouillard épais enveloppe le monument, la lueur des becs de gaz perce avec peine cette obscurité cotonneuse. — Les sentinelles se promènent farouches et inabordables.

Les cantinières débraillées et mal peignées se chauffent aux feux du bivouac en débitant leur trois-six. — Les gardes transis et à peine réveillés ne causent qu'à voix basse. — Pas un cri, pas une chanson.

De temps à autre une lueur plus vive jaillissant par instant des foyers éclairés d'une façon fantastique les pignons pointus du monument. Parfois la lueur devient assez forte pour éclairer le pavillon rouge, qui paraît noir. A entendre le sourd murmure de la foule qui grouille, en apercevant les hommes débraillés, couchés pêle-mêle devant les feux, on croit assister à quelque scène fantastique.

Huit heures du matin.

L'ÉCOLE MILITAIRE.

Du côté de l'École militaire, de nombreux soldats en état de vagabondage, ne sachant où aller, demandent aux passants où ils pourraient bien retrouver leurs bataillons.

Beaucoup de ces malheureux ont passé la nuit dans les postes de la garde nationale.

Neuf heures.

PLACE DE LA CONCORDE.

Une bande de gardes nationaux armés de fusils chassepot passe sur la place de la Concorde en criant: à Versailles!

Au milieu de la place, une autre troupe d'environ 600 hommes rejoint la première.

Le groupe d'environ mille hommes remonte les Champs-Élysées, se dirigeant vers la porte Maillot.

Aux Champs-Élysées, quelques faisceaux sont formés en face du palais de l'Industrie.

Au palais de l'Industrie quelques lignards sont mêlés aux gardes nationaux.

Dix heures.

A MONTMARTRE.

Calme complet. Les pièces des batteries et des barricades, astiquées soigneusement, brillent au soleil et allongent vers Paris leurs bouches menaçantes.

Dans les batteries, quelques marins fument leur pipe d'un air paternel; ce sont les pointeurs et les chefs de pièce.

Rue des Rozières, un garde national, assis sur la barricade, reçoit les offrandes en faveur de: nos frères de l'armée.

De tous côtés, les barricades émaillent pittoresquement les places et les rues; des gardes nationaux, le fusil au poing, se promènent en long et en large en fumant. — Pas de cris, même pas de groupes; quelques gamins jouent entre les roues des pièces.

Onze heures.

Nous retournons à l'Hôtel-de-Ville.

On a achevé dans la nuit toutes les barricades qui défendent les abords de ce monument, et on a mis en ligne une trentaine de pièces d'artillerie.

Toutes ces pièces d'artillerie sont mises en batterie dans la direction de l'avenue Victoria et des deux côtés de la rue de Rivoli.

Le drapeau rouge a été arboré vendredi à minuit à la place du drapeau tricolore qui flottait au sommet de l'Hôtel-de-Ville.

Les fusils sont formés en faisceaux, les clairons et l'acier des baïonnettes étincellent.

Le Comité est en permanence. Rien ne transperce de ses décisions.

On parle beaucoup d'aller à Versailles, mais l'opinion générale est opposée à toute sortie de ce genre.

Midi.

La solde vient d'arriver. — Autour du Palais de Justice les arrestations sont nombreuses, mais exécutées avec une politesse relative. De nombreux groupes en armes se dirigent vers l'avenue des Champs-Élysées.

A Bataclan, une colonne d'environ deux mille hommes se dirigent vers les buttes avec deux pièces de canon.

Ils arrivent sur la place du Château d'Eau, un officier crie: à Versailles!

Une grande hésitation se manifeste dans la troupe.

Au bout de quelques minutes, c'est à peine s'il reste deux cents hommes autour des pièces. — Voyant la défection de leurs camarades, les débris de la troupe se dirigent vers l'Hôtel-de-Ville.

Quatre heures.

Beaucoup de bouteilles sur la place de l'Hôtel-de-Ville. — Beaucoup d'enthousiasme aussi. — On complète les barricades, mais mollement.

Autour du Palais-de-Justice, les arrestations vont toujours leur train.

Un capitaine de la garde nationale explique que les anciens agents de police rôdent sans cesse comme des ombres autour de leur ancienne demeure. — C'est pourquoi les arrestations sont si nombreuses.

Les femmes surtout sont animées contre la police et sont les premières à crier: A bas la rousse!

Cinq heures.

Au Champ-de-Mars, moins de soldats et peu de civils; un artilleur vend son cheval 60 fr.

Sept heures du soir.

Un gendarme, le képi sur l'oreille, fâne dans

la rue des Martyrs. Il est légèrement ému, sa démarche est quelque peu titubante. Un gamin crie : A bas la rousse !

La foule s'amasse, le gendarme est saisi, jeté à terre. Il se relève, et en se débattant blesse légèrement une femme à la joue.

Alors la foule se jette sur le malheureux ; en un clin d'œil il est ficelé et jeté sur une charrette à bras.

Vingt personnes s'attellent au véhicule, qui gravit la rue des Martyrs. Arrivé à la barricade, le patient est jeté à terre et littéralement porté jusqu'au haut des buttes. Parfois le malheureux tombait, et était relevé à coups de pieds. Arrivé à la batterie, il fut remis aux mains des gardes de la butte. Quelques instants après un coup de feu se faisait entendre.

Un meurtre de plus était consommé.

MONTROUË.

Lundi matin, à neuf heures, les officiers et gardes nationaux appartenant à diverses compagnies des huit bataillons du 14^e arrondissement se sont réunis en assemblée particulière pour aviser au moyen qu'ils avaient à prendre, dans les circonstances critiques où se trouve la garde nationale de Paris. Trois résolutions ont été prises :

1^o De ne pas reconnaître le comité central, à la nomination duquel aucun des membres présents n'a contribué, attendu qu'on ignore entièrement d'où il sort, et qu'il n'est pas le produit d'une élection régulièrement faite ;

2^o De ne se rendre ni en armes ni sans armes à aucune des convocations qu'il pourra faire de la garde nationale, sous quelque prétexte et quelque cause que ce soit ;

3^o De s'abstenir de se rendre aux élections de la commune fixées pour mercredi.

Plus de six cents membres, tous officiers et gardes nationaux, assistaient à la réunion et ont pris part au vote exprimé à l'unanimité.

Nous apprenons que des réunions semblables ont eu lieu dans les autres arrondissements de la capitale.

PARIS ET LES PRUSSIENS.

Il paraît qu'au moment où les Prussiens firent leur entrée dans le quartier des Champs-Élysées, toutes les mesures avaient été prises dans les forts pour accabler Paris sous une pluie d'obus et de bombes, si une collision était survenue.

Un officier prussien, qui commandait l'un des forts, a adressé en effet à un journal allemand la correspondance suivante, reproduite par la *Gazette de Cologne* :

« Les 1^{er} et 2 mars, le sort de Paris tenait à un léger fil de soie. Si l'attitude de la population avait

été d'un atome plus inconvenante qu'elle ne l'était déjà, Paris était réduit en cendres.

» L'artillerie de tous les forts était en batterie ; nous n'attendions que le premier coup de timbre du télégraphe, et à ce signal 800 bouches à feu auraient converti en un océan de décombres fumants la sentine de tous les vices, de toutes les folies et de toutes les extravagances. Les instructions nous avaient été données de telle sorte, que le juste châtement, si l'on avait jugé à propos de l'infliger, aurait été poussé à ses dernières conséquences.

» Par leur attitude calme et dédaigneuse les Allemands présents dans Paris ont préservé la ville du sort qui la menaçait, alors que notre bras était déjà levé.

» Paris n'a donc pas encore subi la punition méritée et qui apparaît indispensable. Les Allemands ont considéré comme au-dessous de leur dignité de s'occuper plus longtemps de ce cloaque moral et politique ; mais l'histoire nous montre que les villes tombées aussi bas que Paris n'échappent pas à leur châtement : l'exemple de Rome, de Babel, de Jérusalem et de Byzance le prouve. Sans doute il sera encore donné à notre génération de contempler avec une admiration pleine d'effroi l'exécution de ce Paris auquel la mansuétude des Allemands et de Dieu vient d'accorder un répit de grâce pour sa conversion, mais dont cette cité ne profitera pas. « Les moulins de Dieu travaillent lentement, mais ils travaillent bien ; leur blé est finement moulu. » (Sic)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

La *Sarthe* annonce en « dernière nouvelle » que le général en chef de l'armée de Bretagne a prévenu lundi matin la municipalité du Mans qu'une importante concentration de troupes allait avoir lieu incessamment dans cette ville.

La première brigade, partie de Laval la veille, devait arriver dans la nuit ou dans la matinée de mardi, au plus tard.

Ces troupes sont destinées en partie à concourir, s'il y a lieu, au rétablissement de l'ordre à Paris.

— On dit — sans qu'il nous soit possible de confirmer cette assez invraisemblable nouvelle — que le prince Frédéric-Charles serait arrivé à Saint-Denis.

— Le bruit se répand que le Comité central de la garde nationale aurait fait mettre en liberté le général Chanzy, mais à la condition qu'il quitterait immédiatement Paris.

— La nomination du vice-amiral Saissset en

qualité de commandant en chef des gardes nationales de la Seine est confirmée.

L'amiral agira d'accord avec les maires de Paris et fera un appel aux citoyens amis de l'ordre et de la liberté.

— Paris était inondé lundi, d'agents bonapartistes, qui tous soutenaient l'insurrection.

— Il n'y a pas un centime à la Banque de France. Tout le numéraire a été transporté à Versailles, et les billets ont été détruits.

— Comme la nuit précédente, on entend sonner le tocsin. Mais il paraît que ce signal d'alarme aussi bien que les coups de canon tirés à poudre veulent dire : « tout va bien, » en langage de Montmartre parlant à ses succursales.

— On lit dans l'*Impartial du Loiret* :

« On a commencé à fouiller la Loire à Blois pour en extraire les armes que les Prussiens y avaient jetées au moment de l'occupation.

» Un certain nombre de fusils, de revolvers, de sabres, ont déjà été retirés au moment où nous écrivons ; mais la plus grande partie est désormais hors de service.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Répondant à l'appel du ministre de l'Instruction publique, qui les invitait à recueillir autour d'eux des graines des plantes potagères et fourragères destinées aux départements ravagés par l'ennemi, les instituteurs de l'arrondissement de Saumur ont recueilli et mis à la disposition du ministre de l'agriculture environ 200 kilogrammes de graines classées et étiquetées avec soin.

Le *Journal officiel* publié à Versailles contient, outre le compte-rendu officiel des débats, l'arrêté du Chef du pouvoir exécutif de la République française, président du conseil des ministres, en date du 20 mars 1871, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, qui nomme :

Préfet d'Indre-et-Loire, M. Albert Decrais ;

Préfet du Cher, M. de Flavigny ;

Préfet de la Loire-Inférieure, M. Ernest Pascal.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 22. — A une heure, l'agitation la plus grande règne sur le boulevard des Italiens. La rue Vivienne, la Bourse et les rues adjacentes sont occupées par les bataillons du quartier en armes. La foule se dirige vers la place de l'Opéra, où se trouvent des rassemblements très-nombreux. A 1 heure 1/2, une colonne de gardes nationaux, de mobiles, de soldats et d'habitants sans uniformes,

tous sans armes, sort de la rue du Quatre-Septembre et arrive se masser en face de l'Opéra. Quelques minutes après, tout le monde prend la rue de la Paix et on avance vers la place Vendôme. Une compagnie d'insurgés arrivés contre la foule croise la baïonnette ; mais ils sont désarmés et refoulés.

On jette un drapeau tricolore d'un balcon de la rue de la Paix. La manifestation s'en empare, se groupe autour et marche vers la place Vendôme. On arrive aux compagnies barrant le passage en masse compacte. Quelques instants s'écoulent. On crie : « Vive la République ! Vive l'Assemblée ! Vive l'ordre ! »

Un coup de fusil part ; d'autres suivent. La décharge devient générale. La foule se précipite pour échapper à la fusillade qui continue. On compte au moins trois victimes. Le commerçant qui forme le coin de la rue Saint-Augustin a été tué. Un commissionnaire a été tué et exposé dans la rue Neuve-des-Capucines. On bat le rappel sur la place de la Bourse. La Bourse se ferme à deux heures un quart.

P. S. — Le général Mellinet est arrêté à l'état-major.

Le chef du pouvoir exécutif à Versailles a délégué M. Glais-Bizoin auprès de la Commission de l'Hôtel-de-Ville, pour tenter une démarche conciliatrice. On n'a encore rien décidé. On espère toutefois qu'une entente préalable, sauvegardant les intérêts de la République, aura lieu à la suite d'une nouvelle entrevue.

(Petit officiel de Montmartre).

M. de Bismarck aurait fait savoir à M. Thiers que Paris serait occupé dimanche si, d'ici là, le gouvernement n'était parvenu à se rendre maître de la situation.

(Paris-Journal).

Le *Courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres* donne la dépêche suivante :

Versailles, 20 mars 1871, 12 h 55 m. du matin.

Le chef du pouvoir exécutif à tous les généraux commandants de divisions et subdivisions militaires, à tous les préfets et sous-préfets, ainsi qu'aux commissaires de surveillance et chefs de gare.

CIRCULAIRE.

Donnez l'ordre à tous les militaires, soldats ou sous-officiers venant isolément ou en troupes, de s'arrêter aux stations de Versailles, Etampes, Corbeil, Melun, Nogent-sur-Seine, Meaux, Soissons, Pontoise, Chantilly et Poissy ; donnez le même ordre aux marins et fonctionnaires publics.

A. THIERS.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
PETITE PROPRIÉTÉ
Située à Bagneux, rue des Pauvres, appartenant à la famille LETEUILLE-LEDO, comprenant maison, jardin, vignes ; contenance : environ 55 ares. On pourrait diviser par parties. S'adresser : pour visiter, à M. LAPORTE, qui joint la propriété ; pour renseignements, à M^e LAUMONIER.

Etude de M^e ADRIEN HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ,
Située à Montreuil-Bellay, quartier du Boëlle, près de la rivière du Thouet, comprenant une maison d'habitation composée de salon, salle à manger, cuisine, vestibule ; plusieurs chambres à coucher au premier étage, cabinet ; un autre bâtiment à côté, serre-bois, écurie, remise, cave, cour, terrasse, bosquets, pelouses, jardin anglais et potager très-bien planté. S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire. (27)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
Le dimanche 26 mars, à midi,
DE MAISON
A Saumur, rue du Pavillon, en face le quai Saint-Nicolas, autrefois occupée par M^{me} veuve Rabouin. On pourra traiter avant l'adjudication. S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire.

Etude de M^e ADRIEN HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

GRANDE VENTE
DE MEUBLES
POUR CAUSE DE DÉPART.

Le lundi 17 avril 1871, à 11 heures du matin, et jours suivants, dans une maison située à Montreuil-Bellay, quartier du Boëlle, il sera procédé à la vente du mobilier appartenant à M. Léon Mourot, propriétaire à Montreuil.

On vendra :
Meubles de salon et de chambres à coucher, un ameublement complet en velours d'Utrecht, deux peaux d'ours de Sibérie, literie, fauteuils, batterie de cuisine, vaisselle, porcelaine, lampes, tableaux ; vins de Bourgogne et de Bordeaux en bouteilles, liqueurs ; rideaux tapis et autres objets.
On paiera comptant plus 5 p. 0/0. S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M^e HACAULT, notaire.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
Après décès.

Le mardi 28 mars 1871, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée M^{me} veuve Rabouin, à Saumur, rue du Pavillon, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, bel ameublement de chambre à coucher, fauteuils volaires et autres, glaces, pendules, secrétaires, armoires, commodes, guéridons, tables, chaises, couettes, matelas, rideaux, couvertures, couvre-pieds, draps, linge, effets, vins en bouteilles rouge et blanc, batterie de cuisine, bouteilles vides et autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE
Présentement,

UNE MAISON avec jardin, écurie et remise, rue Cendrière, à Saumur. S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, avoué. (17)

UN HOMME MARIÉ muni de bons certificats, demande une place de garde particulier ou autres fonctions. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE
DE MOBILIER

Dépendant de la succession de M. BRUNEL,

A l'Allee, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le jeudi 23 mars 1871, à midi, M^e Méhous, notaire à Saumur, procédera à la vente du mobilier dépendant de la succession de M. Brunel, à l'Allee, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Il sera vendu :

Lits en accajou, literie, canapé, buffet à étagère, armoire à glace, pendule, armoires, commodes, tables, tables de nuit, tables de toilette, batterie de cuisine, vaisselle, plusieurs pièces de vin rouge, etc.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0.

La propriété de l'Allee se trouve à un kilomètre de Saint-Florent, sur la route des Tuffeaux.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE
Présentement,

UN BEAU JARDIN, bien arboré, avec une petite maison à feu, situé au Pont Fouchard. S'adresser à M^{me} veuve VERRONNEAU, rue de la Chouetterie. (31)

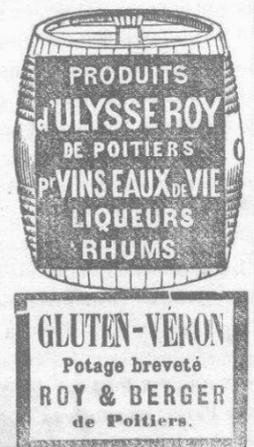
Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

JOLIE PETITE MAISON BOURGEOISE
A Saumur, rue du Presbytère, avec jardin, chalet, glacière, puits, cour et nombreuses servitudes.

A VENDRE
A L'AMIABLE.

Toutes facilités de paiement. S'adresser à M^e ROBINEAU, ou à M. GIRARDEAU, qui habite ladite maison. (20)

M^e DENIEAU, notaire à Allonnes demande un premier clerc.



RIELLANT,
Dentiste,
Quai de Lamoges, 157, à Saumur.

senaur, imp. de P. GODET.